



décompte des jours de congés payés

Par **Tristan**, le **07/05/2008** à **09:57**

Bonjour Monsieur,
Mon épouse travaille dans une déchèterie d'électroménagers à bordeaux en contrat d'insertion depuis plus de 1 an ... A-t-il le droit de décompter 6 jours de congés quand mon épouse pose une semaine de vacances (lundi au dimanche). Elle travaille du lundi au vendredi à temps plein.
Ex:elle pose ses congés du 25/07/08 au 18/08/08 exclus, il l'ont décompté 19 jours, est ce normal ?
Cordialement

Par **Visiteur**, le **08/05/2008** à **00:27**

Bonsoir,
C'est une question de jours "ouvrables" ou jours "ouvrés" Il faudrait consulter soit son contrat de travail, soit la convention collective qui régit les droits des salariés de cette fonction. D'autres cas existent, dans les assurances notamment où l'on décompte également 6 jours par semaine prise.
Peut-être pouvez vous vous renseigner aussi auprès de l'inspection du travail.
Cordialement